

DANS CE CADRE

NE RIEN ÉCRIRE

Académie :		Session :	
Examen :		Série :	
Spécialité/option :		Repère de l'épreuve :	
Epreuve/sous épreuve :			
NOM :			
(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)			
Prénoms :		N° du candidat	
Né(e) le :		(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)	
Appréciation du correcteur			
Note :			

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
TECHNICIEN GÉOMÈTRE TOPOGRAPHE
Épreuve E2 – Épreuve de technologie
Sous-épreuve E22 – Production de documents techniques et juridiques

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance

Les calculatrices sont interdites.
L'utilisation de logiciels et de la calculatrice de l'ordinateur est autorisée.
Aucun document n'est autorisé.

Recommandations :

- les réponses sont rédigées à l'encre (pas de rouge) et au crayon de papier pour les croquis et les schémas ;
- le sujet devra être rendu avec toutes les pages dans le bon ordre ;
- en cas d'utilisation de tableaux de calcul fournis par le centre, ceux-ci seront agrafés sur ce document ;
- le nombre de décimales significatives sera respecté pour les résultats définitifs ;
- le sujet comporte 9 pages, le candidat doit s'assurer qu'il est complet.

Ce dossier est accompagné de ressources numériques :

- RES 01i fiches signalétiques des repères de nivellement.pdf ;
- RES 02i extrait Géoportail.pdf ;
- RES 03i liste de matériel.pdf ;
- RES 04i informations SPDC.pdf .
- RES 05i extrait du code civil.pdf ;
- RES 06i section cadastrale.dxf ;
- RES 07i plan du lotissement avec points de calage.dwg ;
- RES 07i plan du lotissement avec points de calage.dxf ;
- RES 08i plan de composition.dwg ;
- RES 08i plan de composition.dxf.

Ce dossier est accompagné de documents études (DE), de documents techniques (DT) et de documents réponses (DR).

DOSSIER SUJET

N° de l'étude	Activités et documents	Barème	Durée conseillée
0	Lecture du dossier		15 mn
1	Élaboration d'une méthode de rattachement altimétrique	/ 10	40 mn
2	Formalisation des différentes étapes du bornage	/ 12	45 mn
3	Préparation et rédaction d'un DMPC numérique	/ 12	45 mn
4	Vérification de la conformité du plan de composition	/ 6	35 mn

Note sur 40 points

Archivage et sauvegarde des fichiers et documents réponses :

Le dossier « n°candidat_U22 » devra être sauvegardé sur votre poste de travail et contenir les fichiers :

N° étude	Dossier : « n°candidat _U22 » Contenant les fichiers ci-dessous	Rendus		Format des fichiers suivant les logiciels utilisés.
		Oui	Non	
Étude 3	n°candidat_DMPC.dwg n°candidat_DMPC-Calage.txt n°candidat_CHEMISE_VERTE.pdf n°candidat_LISTING_LOTS.pdf n°candidat_EXTRAIT_PLAN.pdf	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	

CODE ÉPREUVE : 26-BCP-TGT-U22-PO1		EXAMEN : Baccalauréat professionnel	SPÉCIALITÉ : Technicien Géomètre Topographe
SESSION 2026	DOSSIER SUJET	Épreuve E2 – Épreuve de technologie Sous-épreuve E22 – Production de documents techniques et juridiques	
Durée : 3 h 00		Coefficient : 2	Page 1/9

PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES

ÉTUDE 1

Elaborer une méthode de rattachement altimétrique.

SITUATION PROFESSIONNELLE :

M. Lepetit, propriétaire de la parcelle ZC 649, située à Besné, en Loire Atlantique (44), souhaite créer un lotissement sur son terrain.

Le cabinet de géomètres TOPOPRO qui vous emploie vous charge du rattachement altimétrique du levé en nivellement direct.

ON DONNE :

- RES 01i fiches signalétiques des repères de nivellement ;
- RES 02i extrait Géoportail ;
- RES 03i liste de matériel ;
- DR1 et DR2 documents réponses.

ON DEMANDE :

de répondre aux questions 1.1 à 1.6 sur les documents réponses DR1 et DR2.

ON EXIGE :

- les éléments parfaitement identifiés ;
- la chronologie réalisée ;
- le cahier des charges respecté ;
- le protocole adapté à la situation.

DE1

1.1 À l'aide des fiches signalétiques des repères de nivellement, document ressource RES 01i et de l'extrait de Géoportail, document ressource RES 2i, positionner avec un cercle bleu les repères de nivellement O.K.N3 – 116, O.K.N3 – 117a et O.K.N3 – 117bis sur le document réponse DR2.

1.2 Décrire la méthode la mieux adaptée pour rattacher la station St1, visible sur le document réponse DR2, en altimétrie avec une précision de 5 mm et justifier ce choix.

1.3 Tracer sur le document réponse DR2 le cheminement à effectuer pour rattacher altimétriquement la station St1.

1.4 À l'aide de la liste de matériel disponible, document ressource RES 03i, lister le matériel de terrain nécessaire afin d'obtenir l'altitude de la station St1 avec une précision de 5 mm.

1.5 Décrire la composition minimale de l'équipe de terrain et expliquer le rôle de chacun.

1.6 Le cheminement s'effectuant sur la voie publique, lister les règles de sécurité à respecter, pour les biens et les personnes.

DR1

PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES

ÉTUDE 2

Formaliser les différentes étapes du bornage.

SITUATION PROFESSIONNELLE :

M. Lepetit, propriétaire de la parcelle ZC 649, située à Besné, en Loire Atlantique (44), souhaite créer un lotissement sur son terrain.

Vous accompagnez le géomètre-expert le jour du bornage. Pour cela, on vous demande d'identifier les éléments à prendre en compte et d'établir la chronologie des opérations.

ON DONNE :

- **RES 04i** informations SPDC ;
- **RES 05i** extrait du code civil ;
- **RES 06i** section cadastrale ;
- **DR3 et DR4** documents réponses.

ON DEMANDE :

de répondre aux questions 2.1 à 2.11 sur les **DR3** et **DR4**.

ON EXIGE :

- des réponses claires et justifiées ;
- la chronologie réalisée ;
- des éléments identifiés ;
- le cahier des charges respecté.

DE2

2.1 Préciser en quoi l'opération du bornage de la parcelle étudiée est utile.

2.2 Numéroté les différentes étapes d'un bornage, ci-dessous, pour les mettre dans l'ordre.

Examen des titres de propriété, plan cadastraux, plans, documents, marques de possession...

Étape n°....

Le ou les propriétaires choisissent un géomètre-expert

Étape n°....

Le géomètre recherche les documents cadastraux

Étape n°....

Établissement du plan et du PV de bornage

Étape n°....

Convocation des propriétaires

Étape n°....

Matérialisation du bornage sur le terrain

Étape n°....

Levé de la parcelle

Étape n°....

Publication sur Géofoncier

Étape n°....

Accord des propriétaires des parcelles concernées avec le projet du GE

Étape n°....

DR3

2.3 Citer les deux types de bornage possibles.

2.4 La section cadastrale est la section ZC. **Expliquer** la signification du « Z » dans ce nom de section.

2.5 Préciser ce que cela implique pour votre bornage.

2.6 À l'aide des informations obtenues sur SPDC, document ressource **RES 04i**, **écrire** à l'intérieur des parcelles le nom de leurs propriétaires, sur le document réponse **DR4**.

2.7 À l'aide de la feuille cadastrale, document ressource **RES 06i**, **placer** les bornes supposées existantes en plaçant un petit cercle bleu à leurs emplacements, sur le document réponse **DR4**.

2.8 À l'aide de la feuille cadastrale, document ressource **RES 06i**, **indiquer** les bornes manquantes à créer en plaçant un petit cercle vert à leurs emplacements, sur le document réponse **DR4**.

2.9 Trois procédures différentes vont s'appliquer pour la délimitation de ce terrain.

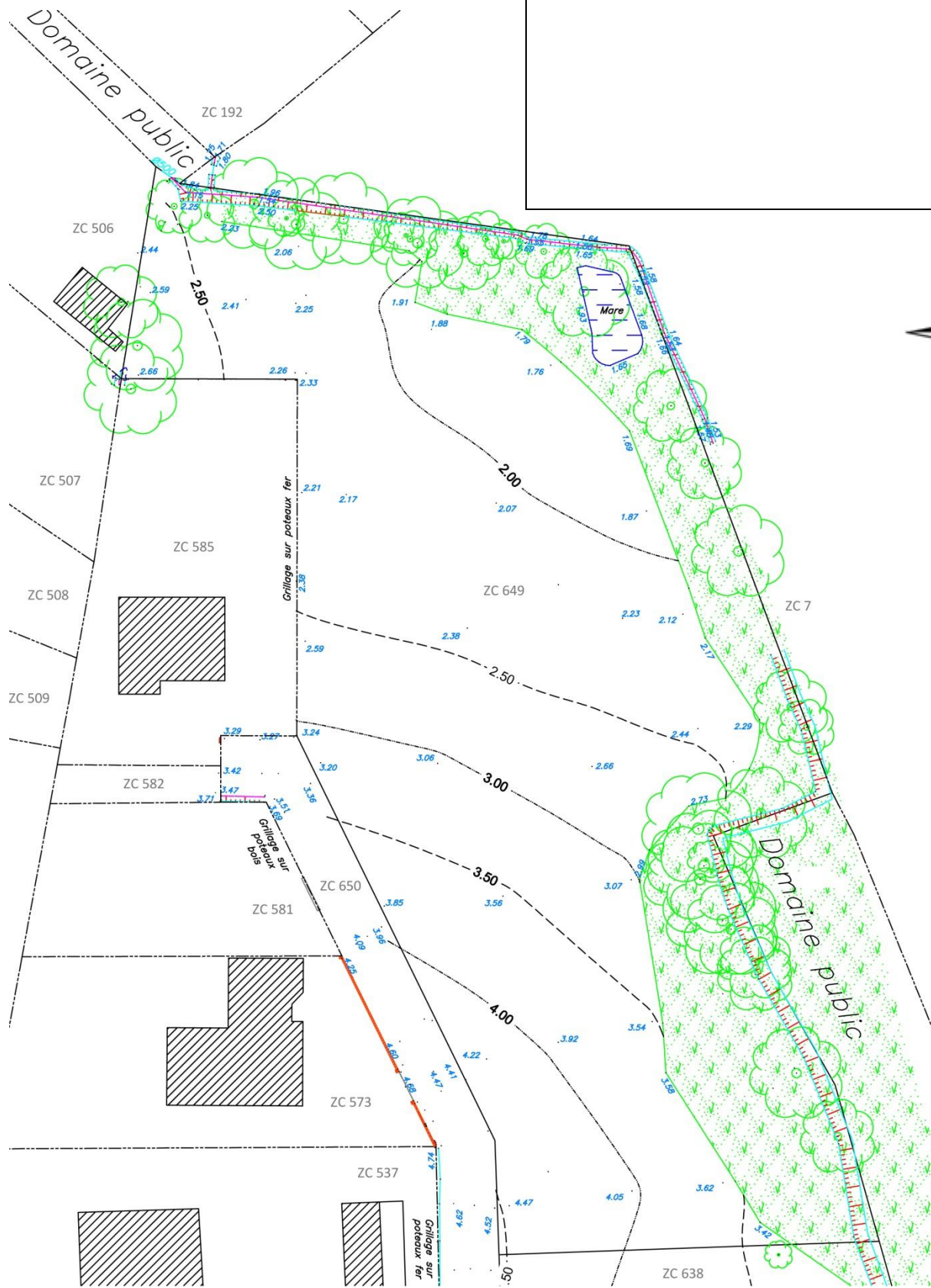
Sur le **DR4**, **surligner** :

- en jaune les limites qui devront être délimitées contradictoirement ;
- en rose les limites qui devront être issues d'une reconnaissance de limites ;
- en vert les limites imposées par les alignements.

2.10 **Compléter** la légende, sur le document réponse **DR4**, pour les éléments demandés aux questions 2.5 à 2.8.

2.11 En vous basant sur l'extrait du code civil, document ressource **RES 5i**, **indiquer** si un propriétaire peut obliger son voisin à faire borner leur limite commune. **Justifier** votre réponse en citant l'article concerné et en donnant son numéro.

Légende :



DR4

PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES

ÉTUDE 3

Préparer et rédiger un DMPC numérique.

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Votre cabinet de géomètres-experts a été chargé de diviser la parcelle ZC 649.

Votre entreprise vous charge d'effectuer le DMPC numérique pour rendre cette division officielle.

ON DONNE :

- RES 06i section cadastrale ;
- RES 07i plan du lotissement avec points de calage ;
- DT1 extrait du plan de composition ;
- DT2 informations diverses.

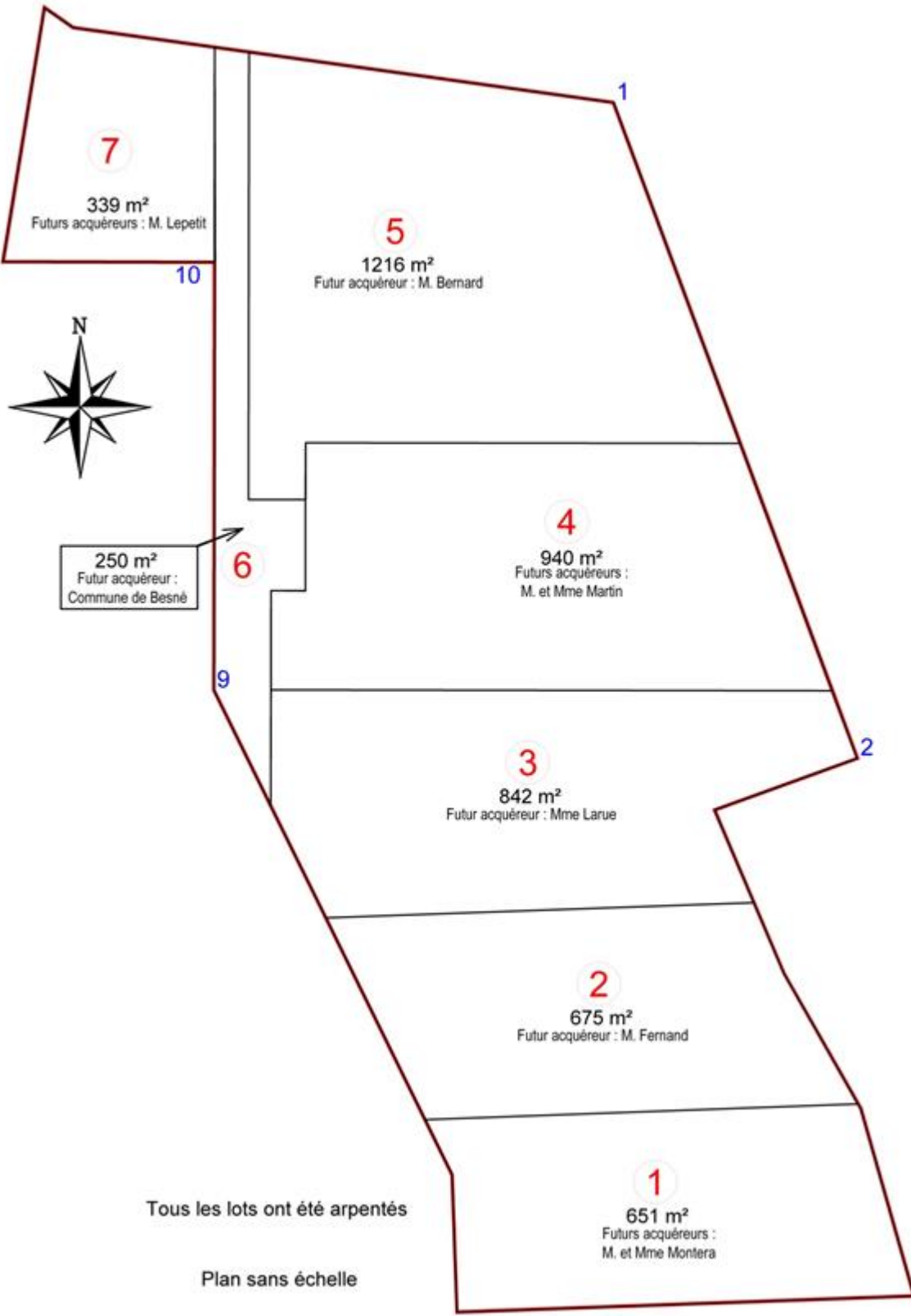
ON DEMANDE :

de répondre aux questions 3.1 à 3.14 au format numérique.

ON EXIGE :

- le rendu complet du dossier informatique comme indiqué ;
- le respect des consignes.

DE3



DT1



Ces questions seront traitées obligatoirement sous forme numérique.

- 3.1 **Créer** un dossier « **n°candidat_U22** » dans lequel seront enregistrés tous les fichiers qui seront créés au fur et à mesure de la rédaction du DMPC.
- 3.2 Dans un dessin vierge, dans le paramétrage général, **renseigner** les coordonnées du cabinet de géomètres-experts dans l'onglet « Chemise Verte » à l'aide du document technique **DT2**.
- 3.3 **Enregistrer** le fichier sous le nom « **n°candidat_DMPC** ».
- 3.4 **Importer** la planche cadastrale, document ressource **RES 06i**.
- 3.5 **Identifier** l'ancienne parcelle et **ajouter** le nom de l'actuel propriétaire.
- 3.6 **Indiquer** les points de rattachement 1, 2, 9 et 10, comme notés sur le document technique **DT1**.
- 3.7 **Ouvrir** le document ressource **RES 7i** et l'**insérer** dans le fichier « **n°candidat_DMPC** ».
- 3.8 **Effectuer** le calage et la transformation des points. **Enregistrer** le fichier rapport de transformation « **n°candidat_DMPC-Calage** ».
- 3.9 **Créer** les nouveaux points avec « points adaptés ».
- 3.10 **Dessiner** les lots en cliquant sur les points adaptés ou de rattachement.
- 3.11 **Rayer** l'ancien numéro de parcelle.
- 3.12 **Identifier** les nouveaux lots en indiquant les superficies arpentées et les noms des futurs propriétaires.
- 3.13 **Générer** la chemise verte et l'enregistrer dans le dossier « **n°candidat_U22** », en la nommant « **n°candidat_CHEMISE_VERTE** », ainsi que le listing des lots « **n°candidat_LISTING_LOTS** ».
- 3.14 **Générer** l'extrait de plan cadastral, au format portrait A4, à l'échelle du 1/1000, l'**imprimer** en pdf et l'**enregistrer** dans le dossier « **n°candidat_U22** », sous le nom de « **n°candidat_EXTRAIT_PLAN** ».



Avant de rendre votre support numérique, vérifier qu'il contient le dossier et les fichiers suivants (cocher les éléments rendus) :

Dossier : ☐ **n°candidat_U22**

- Fichier : ☐ **n°candidat_DMPC** (dessin dxf ou dwg)
- Fichier : ☐ **n°candidat_DMPC-Calage** (txt)
- Fichier : ☐ **n°candidat_CHEMISE_VERTE** (txt)
- Fichier : ☐ **n°candidat_LISTING_LOTS** (pdf)
- Fichier : ☐ **n°candidat_EXTRAIT_PLAN** (pdf)

Informations diverses

Coordonnées du géomètre-expert

Cabinet TOPOPRO
Jean Lumière Géomètre Expert
44 Rue des Trois Frères
44000 NANTES

Identification ancienne parcelle

Département de : la Loire Atlantique
Ville de : BESNE

Section : ZC
Parcelle : 649

Propriétaire avant division

M. Lepetit

PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES

ÉTUDE 4

Vérifier la conformité du plan de composition.

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Un collègue de votre cabinet de géomètres-experts a dessiné le projet plan de composition du lotissement.

On vous charge de vérifier la conformité de ce projet au regard du PLU.

ON DONNE :

- **RES 08i** plan de composition ;
- **DT3** règlementations du PLU ;
- **DR5 et DR6** documents réponses.

ON DEMANDE :

de répondre aux questions 4.1 à 4.6 sur les documents réponses **DR5** et **DR6**.

ON EXIGE :

- des réponses claires et justifiées ;
- des distances mesurées sur le plan en m avec 2 décimales ;
- des superficies arrondies au m².

DE4

4.1 En mesurant sur le plan de composition, document ressource **RES 08i**, **vérifier** que la voirie du lot 6 respecte les règles imposées par le PLU et **compléter** les informations ci-dessous. Pour information, la voirie a une largeur de 5 mètres minimum et l'aire de retournement une largeur de 4 mètres minimum.

- Largeur mesurée : _____
- Rayon de l'aire de retournement : _____
- Conformité avec le PLU : ☐ Oui ☐ Non
- **Justifier** votre réponse : _____

4.2 Les reculs d'implantation des constructions dans le règlement du PLU sont de :

- 5 mètres minimum par rapport à l'alignement ;
- H/2 sans être inférieure à 3 mètres par rapport aux limites séparatives.

Indiquer, si dans le lot 2, les prospects sont correctement représentés, en complétant ci-dessous.

- Conformité avec le PLU : ☐ Oui ☐ Non
- **Justifier** votre réponse : _____

Préciser si l'implantation de la construction du lot 2 est conforme avec le PLU.

- Conformité avec le PLU : ☐ Oui ☐ Non
- **Justifier** votre réponse : _____

4.3 La largeur minimale imposée par le règlement du PLU pour les accès aux lots est de 3,5 mètres minimum.

Vérifier sur le plan si cette distance peut être respectée pour les lots 1 à 5.

- Conformité avec le PLU : ☐ Oui ☐ Non
- **Justifier** votre réponse : _____

DR5

4.4 Sur le lot 3, **vérifier** et **indiquer** si l’implantation de la piscine est correcte.

- Conformité avec le PLU : ☐ Oui ☐ Non
- **Justifier** votre réponse : _____

4.5 Chaque construction doit disposer d’un minimum de deux places de stationnement.
Sur les lots à usage d’habitation, lots 2 à 5, **vérifier** si le nombre de places de stationnement imposé est respecté.

- Conformité avec le PLU : ☐ Oui ☐ Non
- **Justifier** votre réponse : _____

4.6 La superficie d’espace de pleine terre prévue au règlement du PLU doit être de 20% minimum de la superficie de l’unité foncière.

Vérifier en complétant le tableau ci-dessous si cette règle est conforme pour les lots 1 à 7.

N° du lot	Superficie du lot (m²)	Superficie espace pleine terre prévue (m²)	Superficie espace pleine terre obligatoire (m²)	Conformité avec le PLU
Lot n°1				☐ Oui ☐ Non
Lot n°2				☐ Oui ☐ Non
Lot n°3				☐ Oui ☐ Non
Lot n°4				☐ Oui ☐ Non
Lot n°5				☐ Oui ☐ Non
Lot n°6				☐ Oui ☐ Non
Lot n°7				☐ Oui ☐ Non

DR6

Rappel
Règlementations du PLU

- Emprise au sol :
- L’emprise au sol totale des constructions ne doit pas excéder 60 % de la surface de l’unité foncière.
- Implantation des constructions par rapport aux voiries :
- Les constructions doivent s’implanter avec un recul minimum de 5 mètres par rapport à l’alignement.
- Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives :
- Les constructions doivent s’implanter avec un recul minimum au moins égal à la moitié de la hauteur des constructions ($d = H/2$) sans pouvoir être inférieure à 3 mètres.
Les piscines doivent respecter un retrait, par rapport aux limites séparatives, au moins égal à 3 mètres.
- Aménagement des abords et végétalisation des espaces libres :
- 20 % minimum de la superficie de l’unité foncière doit faire l’objet d’un traitement paysager et être conservé en espace de pleine terre.
- Conditions de desserte par les voies publiques ou privées :
- Les voiries devront avoir au minimum une largeur de 3 mètres pour des routes à sens unique ou 5 mètres pour des routes à double sens.
Les aires de retournement devront avoir un rayon de minimum 4 mètres.
Le nombre et la largeur des accès doivent être limités aux conditions d’une desserte satisfaisante du projet. Toutefois, un accès ne peut avoir une largeur inférieure à 3.5 mètres.
- Stationnement :
- Chaque construction devra disposer d’un minimum de deux places de stationnement.

DT3